

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

CODE : 946200S34D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER¹ EN PSYCHOMOTRICITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant¹, conformément au profil professionnel annexé et compte tenu de son niveau de formation :

- ◆ d'assurer des prises en charge individuelles et/ou collectives, dans l'optique d'une collaboration interdisciplinaire ;
- ◆ de développer une démarche d'interdisciplinarité ;
- ◆ d'observer les potentialités identitaires et relationnelles du patient ;
- ◆ de détecter les fragilités spécifiques de développement ;
- ◆ d'établir des relations et une communication respectueuses, empathiques avec les bénéficiaires et leur entourage ;
- ◆ de créer les conditions relationnelles, spatiales et temporelles favorables au développement psychomoteur de la personne à toutes les étapes de la vie ;
- ◆ d'établir un bilan psychomoteur des troubles de la sphère praxio-somato-gnosique ;
- ◆ de prendre en charge des personnes présentant des difficultés d'apprentissages porteuses de handicaps, de troubles psychosociaux ou de pathologies physiques et psychiatriques ;
- ◆ de se référer aux processus tonico-émotionnels et relationnels pour aborder les troubles de l'expressivité psychomotrice ;
- ◆ de développer une intervention thérapeutique se fondant sur les expériences corporelles vécues par les partenaires de la relation psychomotrice ;
- ◆ de rédiger des rapports circonstanciés de prise en charge adaptés aux destinataires et tenir à jour les dossiers des personnes suivies ;
- ◆ de contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils méthodologiques et théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;
- ◆ de participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- ◆ de confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
- ◆ de développer une pratique réflexive par l'actualisation et l'adaptation de ses références théoriques, méthodologiques et en termes de pratiques corporelles ;
- ◆ d'inscrire son activité professionnelle dans un cadre déontologique et éthique.

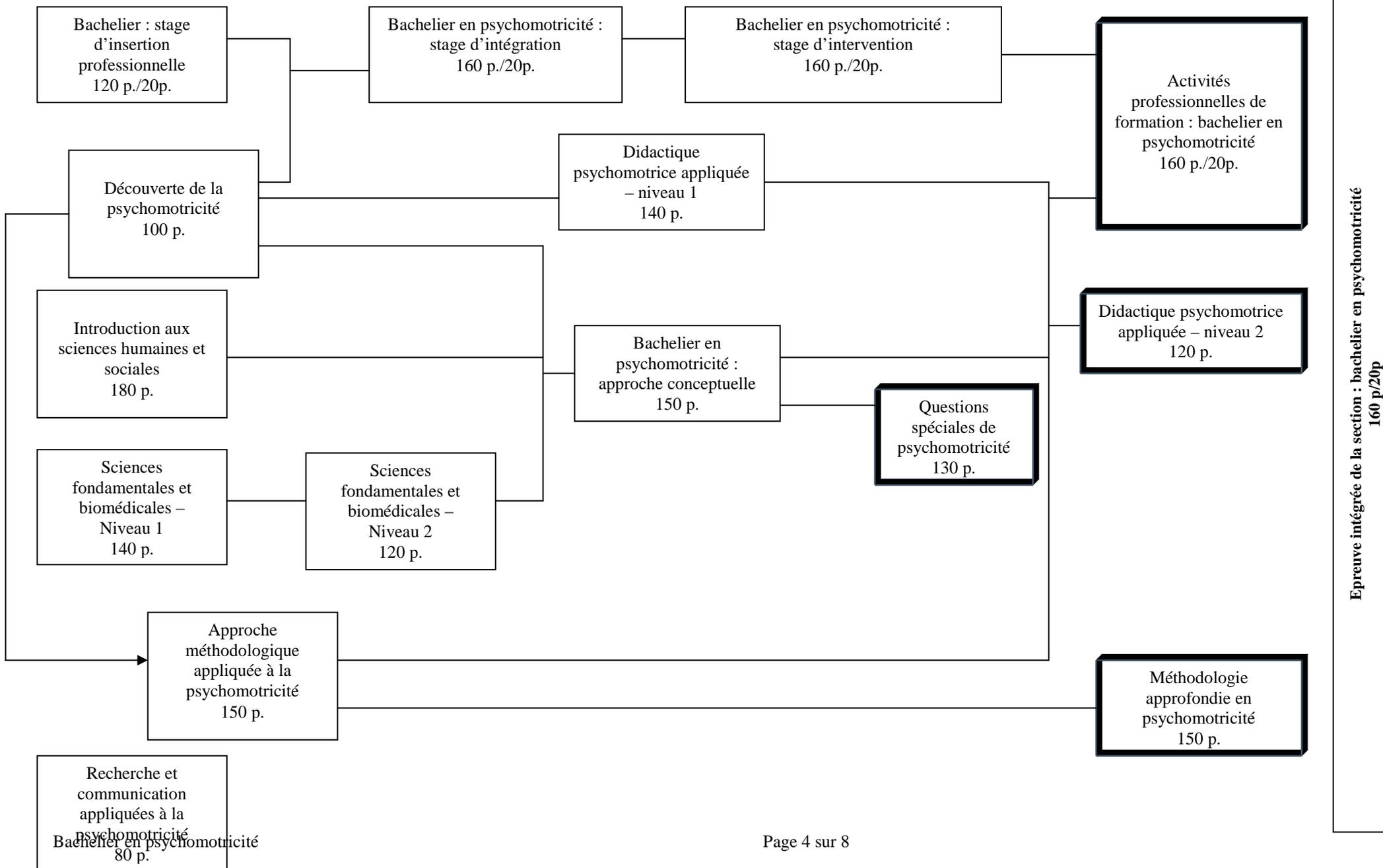
¹ Dans les dossiers, le masculin est utilisé à titre épique.
Bachelier en psychomotricité

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Nombre d'ECTS</u>
Découverte de la psychomotricité	SCPA	946201U34D1	902		100	9
Introduction aux sciences humaines et sociales	SCSO	946202U35D1	902		180	17
Sciences fondamentales et biomédicales – Niveau 1	SCPA	820000U34D1	804		140	13
Sciences fondamentales et biomédicales – Niveau 2	SCPA	820001U34D1	804		120	11
Recherche et communication appliquées à la psychomotricité	SCPA	946203U34D1	902		80	6
Didactique psychomotrice appliquée – Niveau 1	SCPA	946206U34D1	902		140	13
Didactique psychomotrice appliquée – Niveau 2	SCPA	946211U34D1	902	X	120	11
Bachelier en psychomotricité : approche conceptuelle	SCPA	946207U34D1	902		150	15
Approche méthodologique appliquée à la psychomotricité	SCPA	946204U34D1	902		150	14
Questions spéciales de psychomotricité	SCPA	946209U34D1	902	X	130	13
Méthodologie approfondie en psychomotricité	SCPA	946210U34D1	902	X	150	15
Bachelier : stage d'insertion professionnelle	SCTE	325304U31D1	303		120/20	3
Bachelier en psychomotricité : stage d'intégration	SCPA	946205U34D1	902		160/20	6
Bachelier en psychomotricité : stage d'intervention	SCPA	946208U34D1	902		160/20	6
Activités professionnelles de formation : bachelier en psychomotricité	SCPA	946212U34D1	902	X	160/20	8
Epreuve intégrée de la section : bachelier en psychomotricité	SCPA	946200U34D1	902		160/20	20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	2220
B) nombre de périodes professeur	1560
C) nombre d'ECTS suivies par l'étudiant	180

3. Modalités de capitalisation



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

« Diplôme de Bachelier en psychomotricité »

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE

Enseignement supérieur paramédical

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 02 juillet 2009

BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE²**I. CHAMP D'ACTIVITE**

Le bachelier en psychomotricité intervient dans le champ de la santé, de l'éducation et de la recherche.

En lien avec les autres professionnels, il contribue au développement global de la personne par la prévention, les soins, la thérapie. Il met en œuvre une méthodologie de l'observation et réalise des bilans psychomoteurs. Il assure des prises en charge individuelles et/ou collectives, des soins et des thérapies.

A travers une **démarche** spécifique, il favorise l'intégration des fonctions motrices, émotionnelles, cognitives et symboliques de la personne. Il considère le corps, et plus particulièrement la mise en action tonique et corporelle, comme le fondement de la construction psychique.

A partir de son engagement corporel et du dialogue tonico-émotionnel avec son patient, il s'emploie, par **des compétences techniques et relationnelles**, à construire avec lui des expériences corporelles qui lui permettent d'instaurer ou de restaurer le lien entre le somatique et le psychique.

Ses **outils** sont notamment des techniques psychocorporelles, des techniques de relaxation, des médiations corporelles, l'expressivité posturale et gestuelle, le jeu corporel, ... Ses spécificités sont notamment le dialogue tonico-émotionnel, la relation, le processus de symbolisation.

Le psychomotricien intervient au sein d'un établissement ou d'un service ou en tant qu'indépendant.

Ses champs d'actions sont les suivants :

- le développement psychomoteur,
- la stimulation psychomotrice et sensori-motrice dans les interactions précoces,
- les troubles psychomoteurs liés au retard d'acquisition motrice ou neuromotrice (troubles de la maturation et de la régulation tonique et posturale, ...),
- les troubles psychomoteurs liés aux troubles de structuration (troubles du schéma corporel, de la latéralité, de l'organisation spatio-temporelle, ...),
- les dysharmonies psychomotrices,
- les troubles tonico-émotionnels,
- les désordres liés à l'inhibition psychomotrice, à l'instabilité psychomotrice,
- les troubles du comportement ou de la personnalité,
- les troubles de la représentation du corps, d'origine psychique ou physique (image du corps),
- les troubles psychomoteurs liés
 - aux assuétudes,
 - aux détériorations post-traumatiques,
 - au vieillissement,
 - aux maladies,
- les déficiences intellectuelles, sensorielles, motrices ou psychiques,
- ...

II. TACHES

- ◆ Assurer des prises en charge individuelles et/ou collectives, dans l'optique d'une collaboration interdisciplinaire ;
- ◆ développer une démarche d'interdisciplinarité ;
- ◆ observer les potentialités identitaires et relationnelles du patient ;
- ◆ détecter les fragilités spécifiques de développement ;
- ◆ établir des relations et une communication respectueuses, empathiques avec les bénéficiaires et leur entourage ;
- ◆ créer les conditions relationnelles, spatiales et temporelles favorables au développement psychomoteur de la personne à toutes les étapes de la vie ;
- ◆ établir un bilan psychomoteur des troubles de la sphère practo-somato-gnosique ;

² Le masculin est utilisé à titre épicène.
Bachelier en psychomotricité

- ◆ prendre en charge des personnes présentant des difficultés d'apprentissages porteuses de handicaps, de troubles psychosociaux ou de pathologies physiques et psychiatriques ;
- ◆ se référer aux processus tonico-émotionnels et relationnels pour aborder les troubles de l'expressivité psychomotrice ;
- ◆ développer une intervention thérapeutique se fondant sur les expériences corporelles vécues par les partenaires de la relation psychomotrice ;
- ◆ rédiger des rapports circonstanciés de prise en charge adaptés aux destinataires et tenir à jour les dossiers des personnes suivies ;
- ◆ contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils méthodologiques et théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;
- ◆ participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- ◆ confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
- ◆ développer une pratique réflexive par l'actualisation et l'adaptation de ses références théoriques, méthodologiques et en termes de pratiques corporelles ;
- ◆ inscrire son activité professionnelle dans un cadre déontologique et éthique.

III. DEBOUCHES

- centres d'accueil de la petite enfance,
- crèches et pré-gardiennats,
- services et centres de santé mentale,
- maisons médicales,
- structures d'accueil pour personnes handicapées,
- centres médicaux et hôpitaux (néonatalogie, pédiatrie, neurologie, psychiatrie, traumatologie, revalidation, gériatrie, soins palliatifs, ...),
- centres de réadaptation fonctionnelle,
- maisons de repos et maisons de repos et de soins,
- institutions de l'aide à la jeunesse,
- enseignement spécial,
- enseignement fondamental et secondaire ordinaire,
- consultations privées,
- maisons maternelles,
- structures d'accueil conjoint parents – enfants,
- maisons de quartier,
- lieux d'animation et de loisirs,
- consultations ONE,
- Centres PMS,
- ...